

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNE
DE
VILLENEUVE DE BERG

Règlement graphique



Octobre 2022
Echelle
1 / 3000

Cadastre Millésime 1er juillet 2022
<https://cadastre.data.gouv.fr/>



- UA1 Zone urbaine centre-bourg
- UA2 Zone urbaine centre-bourg
- UA3 Zone urbaine activités
- UB Zone urbaine dense
- UC Zone urbaine peu dense
- UEP Zone urbaine équipement public
- UEP Zone urbaine équipement public
- UL Zone urbaine boisés
- UP Zone urbaine photovoltaïque
- UAUF Zone à urbaniser fermée
- UAU1 Zone à urbaniser ouverte
- UAU2 Zone à urbaniser ouverte
- UAU3 Zone à urbaniser ouverte
- UAU4 Zone à urbaniser ouverte
- UAU5 Zone à urbaniser ouverte
- A Zone agricole
- Ap Zone agricole paysager
- As Zone agricole stricte
- N Zone naturelle
- NL Zone naturelle bois
- Ns Zone naturelle protégée
- Emplacement réservé
- Périètre orientation d'aménagement et de programmation
- Zone inondable de la Caducage, limite de la crue centennale
- Espace boisé classé
- Périètre d'application du L151-15
- Diversité commerciale (art R151-37)
- Haie, épiphyte ou élément bâti rattaché au titre du L151-19 du code de l'urbanisme
- Régulité au classement en déviation de la 04102 - 25m-50m-100m
- Périètre de recul de 100m vis-à-vis des exploitations agricoles (à titre indicatif)
- Périètre de recul de 50m vis-à-vis des exploitations agricoles (à titre indicatif)
- Siège d'exploitation agricole (à titre indicatif)

Code	Libellé	Code	Libellé
UA1	Zone urbaine centre-bourg	UAU5	Zone à urbaniser ouverte
UA2	Zone urbaine centre-bourg	UEP	Zone urbaine équipement public
UA3	Zone urbaine activités	UL	Zone urbaine boisés
UB	Zone urbaine dense	UP	Zone urbaine photovoltaïque
UC	Zone urbaine peu dense	UAUF	Zone à urbaniser fermée
UEP	Zone urbaine équipement public	UAU1	Zone à urbaniser ouverte
UL	Zone urbaine boisés	UAU2	Zone à urbaniser ouverte
UP	Zone urbaine photovoltaïque	UAU3	Zone à urbaniser ouverte
UAUF	Zone à urbaniser fermée	UAU4	Zone à urbaniser ouverte
UAU1	Zone à urbaniser ouverte	UAU5	Zone à urbaniser ouverte
UAU2	Zone à urbaniser ouverte	A	Zone agricole
UAU3	Zone à urbaniser ouverte	Ap	Zone agricole paysager
UAU4	Zone à urbaniser ouverte	As	Zone agricole stricte
UAU5	Zone à urbaniser ouverte	N	Zone naturelle
A	Zone agricole	NL	Zone naturelle bois
Ap	Zone agricole paysager	Ns	Zone naturelle protégée
As	Zone agricole stricte	Emplacement réservé	
N	Zone naturelle	Périètre orientation d'aménagement et de programmation	
NL	Zone naturelle bois	Zone inondable de la Caducage, limite de la crue centennale	
Ns	Zone naturelle protégée	Espace boisé classé	
Emplacement réservé		Périètre d'application du L151-15	
Périètre orientation d'aménagement et de programmation		Diversité commerciale (art R151-37)	
Zone inondable de la Caducage, limite de la crue centennale		Haie, épiphyte ou élément bâti rattaché au titre du L151-19 du code de l'urbanisme	
Espace boisé classé		Régulité au classement en déviation de la 04102 - 25m-50m-100m	
Périètre d'application du L151-15		Périètre de recul de 100m vis-à-vis des exploitations agricoles (à titre indicatif)	
Diversité commerciale (art R151-37)		Périètre de recul de 50m vis-à-vis des exploitations agricoles (à titre indicatif)	
Haie, épiphyte ou élément bâti rattaché au titre du L151-19 du code de l'urbanisme		Siège d'exploitation agricole (à titre indicatif)	
Régulité au classement en déviation de la 04102 - 25m-50m-100m			
Périètre de recul de 100m vis-à-vis des exploitations agricoles (à titre indicatif)			
Périètre de recul de 50m vis-à-vis des exploitations agricoles (à titre indicatif)			
Siège d'exploitation agricole (à titre indicatif)			

